

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 042-214201865-20220705-DEL_2022_064-DE



leo lagrange
FEDERATION



RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNEE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

LEO LAGRANGE CENTRE EST

COMMUNE DE RIVE DE GIER

The logo for RIVE DE GIER features a green arch above the words "RIVE" and "DE GIER" in a bold, blue, sans-serif font.

RIVE
DE GIER



MAI 2022



SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	3
1.1	Présentation du rapport	3
1.2	Caractéristiques du contrat	3
1.3	Le service	3
1.4	Les ressources humaines affectées au service	3
1.5	Détachement de personnel auprès du délégataire	4
1.6	Les moyens matériels utilisés	5
1.7	Les contrats de sous-traitance et de maintenance	5
2	LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	6
2.1	L'activité	6
2.2	Tarifification	11
2.3	Analyse de l'activité	11
2.4	Les usagers du service	12
2.5	Les faits marquants de l'année 2021	13
2.6	La communication	14
3	LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE	15
3.1	Mode de pilotage de la délégation	15
3.2	Qualité des prestations proposées	15
4	LES COMPTES DE LA DELEGATION	17
4.1	Méthodes et éléments de calcul	17
4.2	Éléments du compte de résultat	18
5	ANNEXES	19
5.1	Compte d'exploitation prévisionnel réalisé en 2021	19
5.2	Compte d'exploitation prévisionnel 2022	20
5.3	Fiches de déclarations DDCS 2021	21
5.4	Résultats des questionnaires de satisfaction	29

1 PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

1.1 Présentation du rapport

Ce rapport annuel du délégataire a été rédigé par la directrice remplaçante, Madame Ludmilla CASTILLO.

Il porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Cette année a été une nouvelle fois, impactée par la crise sanitaire du COVID-19.

1.2 Caractéristiques du contrat

La mission déléguée confiée à Léo Lagrange Centre Est consiste à organiser, gérer et animer l'accueil de loisirs 3/12 ans de la commune de Rive de Gier.

La Délégation de Service Public est consentie pour une durée de 5 ans, soit du 12 décembre 2016 au 30 novembre 2021. Un avenant a été signé pour poursuivre le contrat jusqu'au 8 mai 2022.

1.3 Le service

La commune de Rive de Gier propose un accueil de loisirs en direction des enfants 3/12 ans durant les vacances scolaires.

L'activité s'organise en fonction du calendrier scolaire et a fonctionné sur les périodes suivantes :

- Les vacances d'hiver,
 - Les vacances de printemps : Fermé
 - Les vacances d'été,
 - Les vacances d'automne
- ➔ La capacité d'accueil maximum pour les petites vacances scolaires est de 60 enfants, dont 24 places pour les moins de six ans et 36 places pour les plus de six ans.
- ➔ La capacité d'accueil maximum pour les vacances d'été est de 72 enfants, dont 24 places pour les moins de six ans et 48 places pour les plus de six ans.
- ➔ La fermeture des vacances de printemps est due à la crise sanitaire du Covid-19, sur décision de l'Etat.

1.4 Les ressources humaines affectées au service

1.4.1 Organigramme du personnel du délégataire

Pour la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs, l'équipe est constituée de :

- ➔ Une directrice permanente, en Contrat à Durée Indéterminée à temps plein, salariée de l'association Léo Lagrange Centre Est

Suite à un arrêt maladie de longue durée, la directrice en poste a été absente de juin 2021 à décembre 2021.

- ➔ Trois personnes ont successivement effectué son remplacement :
 - Thibaut PICARD, du 21 juin au 13 août 2021,
 - Amandine PARAT, de 16 août au 19 novembre 2021,
 - Ludmilla CASTILLO, du 20 novembre au 31 décembre 2021.
- ➔ Durant les ouvertures de l'accueil de loisirs, l'animation est assurée par les animateurs et animatrices embauchées sous Contrats d'Engagement Educatif :

Nous avons recruté 25 animateurs, animatrices différentes (13 issus de la commune de Rive-de-Gier, 11 issus de la métropole de Saint Etienne et 1 habitant la région).

Nous avons poursuivi la collaboration avec le service municipal de la Vie de l'Élève, dans le but de créer des liens entre les équipes d'animation périscolaire et extrascolaire. Ainsi en 2021, 6 animatrices ont intégré les deux équipes et 3 d'entre elles ont pu valider leurs stages pratiques et approfondissements avec Léo Lagrange Centre Est.

La difficulté de recruter des animateurs et animatrices se fait de plus en plus ressentir. Durant la crise sanitaire, peu de personnes ont pu valider leur BAFA, ce qui entraîne une pénurie de personnels diplômés.

L'ensemble des salariés de l'association Léo Lagrange Centre Est relèvent de la « Convention Collective de l'Animation » n° 1518 du 28 Juin 1988.

1.5 Détachement de personnel auprès du délégataire

En 2021, la Délégation de Service Public a bénéficié d'un agent de service mis à disposition par la municipalité, afin d'assurer l'entretien du réfectoire sur les différentes périodes d'ouvertures.

L'organisation du personnel détaché s'effectue comme suit :

- 2 heures 30 par jour, sur l'ensemble des jours d'ouverture sur le site de l'école Charles PERRAULT.

L'entretien des espaces extérieurs, ainsi que la maintenance des locaux sont assurés par les services techniques de la commune.

1.5.1 Les conditions de travail

D'une façon générale, l'équipe Leo Lagrange fonctionne du lundi au vendredi. Les actions en matière d'accueil du public sont majoritairement concentrées sur les périodes des petites et grandes vacances scolaires.

Les locaux mis à disposition proposent une bonne qualité de travail et présentent tous les aspects de sécurité nécessaires à l'accueil des mineurs.

La qualité des relations avec les services techniques et l'ensemble du personnel communal est une réelle richesse et permet adaptabilité et réactivité au service du projet, qui met l'enfant au cœur de nos préoccupations.

1.6 Les moyens matériels utilisés

1.6.1 L'équipement

L'équipement de l'accueil de loisirs est stocké dans l'école élémentaire Charles PERRAULT.

- ➔ La commune de Rive de Gier met à disposition de l'accueil de loisirs :
 - Le mobilier : tables, chaises, bancs, couchettes et placards de rangement ;
 - Le matériel de restauration : vaisselle, chariots, lave-vaisselle ;
- ➔ Le délégataire a procédé au renouvellement suivant :
 - De matériel d'activités spécifiques : jeux extérieurs, jeux de société, jeux de construction, jeux d'eau, matériels pour atelier cuisine ;
 - De matériel d'activité globale : matériel fongible nécessaire au fonctionnement.

1.6.2 Les locaux

L'accueil de loisirs est installé dans l'école élémentaire Charles PERRAULT. Durant l'été, afin de répondre à l'augmentation d'effectif, la mairie met une seconde école à disposition : l'école maternelle Victor HUGO. Les deux écoles sont situées au centre-ville.

- ➔ Parties du bâtiment de l'école Charles PERRAULT mises à disposition de l'association
 - 4 salles du bâtiment annexe (périscolaire, activités artistiques, BCD et sanitaires)
 - Cour et sanitaires extérieurs
 - Gymnase
 - Cantine
 - 1 salle de classe au rez-de-chaussée.

Pour le travail de direction et l'accueil administratif des familles, un bureau est mis à disposition, au sein de la mairie, dans le service de la direction de la Vie de l'Élève.

1.6.3 Les investissements et travaux à prévoir par la collectivité en 2022

Pour l'année 2021, la collectivité n'a pas réalisé de travaux sur l'école Charles PERRAULT.

Les locaux que nous utilisons sont bien adaptés, cependant il serait nécessaire de remettre en place les portes coulissantes des placards dédiés à l'accueil de loisirs.

1.7 Les contrats de sous-traitance et de maintenance

- Les repas sont livrés en liaison chaude par le prestataire API RESTAURATION ;
- L'entretien est géré par la société de nettoyage R2L ;
- Le fournisseur d'accès à Internet est « BOUYGUES TELECOM » ;
- La maintenance du logiciel AIGA est assurée par le service support de Léo Lagrange Centre Est.
- La maintenance informatique est assurée par le service informatique Léo Lagrange Centre Est.

2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

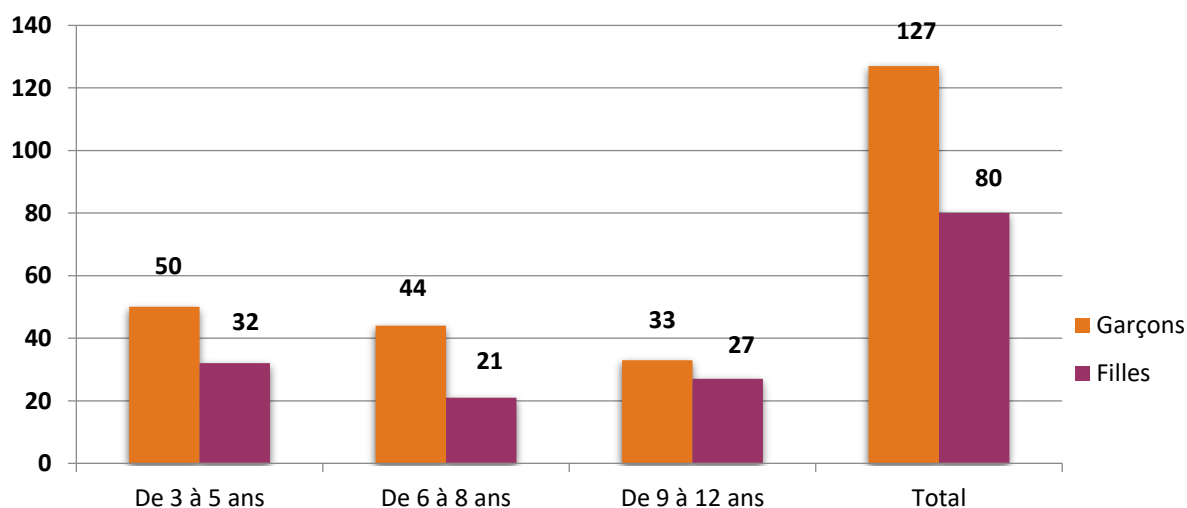
2.1 L'activité

2.1.1 L'année 2021

L'accueil de loisirs a fonctionné 59 jours et a été fermé 10 jours en raison de la Covid-19.

- Vacances d'hiver : 10 jours ;
- Vacances de printemps : FERME ;
- Vacances d'été : 40 jours ;
- Vacances d'automne : 9 jours.

➔ Répartition des enfants inscrits en 2021, par tranche d'âges et par sexe



Nous avons accueilli 207 enfants différents, issus de 125 familles sur l'ensemble de l'année, dont 57 nouvelles familles.

La répartition par sexe est de 39% de filles, pour 61% de garçons. En 2020, les garçons représentés 55% des enfants accueillis. Nous pouvons ainsi constater une légère baisse de fréquentation des filles à l'accueil de loisirs.

Les 3-5 ans représentent 40% de l'effectif, les 6-8 ans 31% et les 9-12 ans, 29%.

→ Projet pédagogique 2021

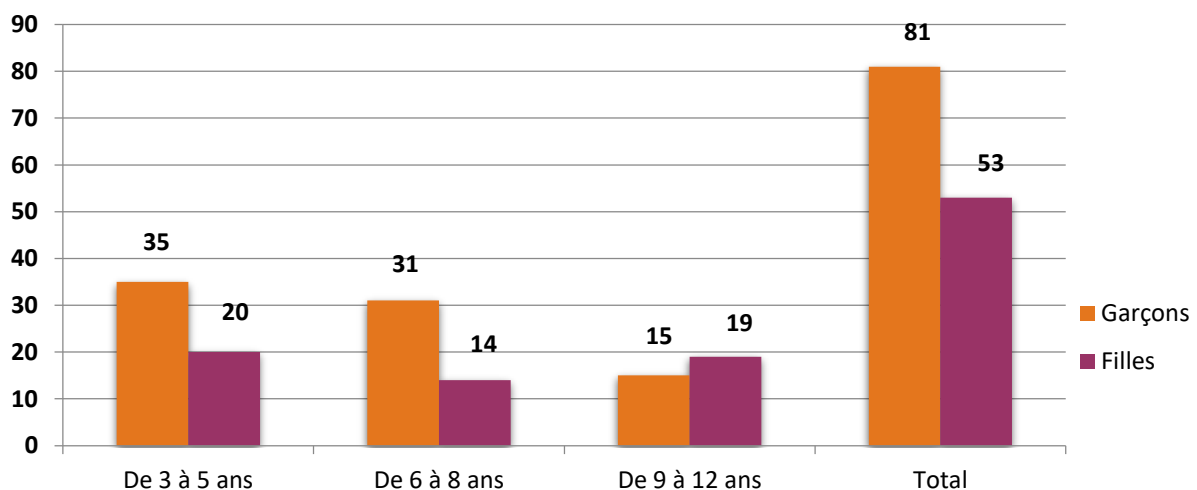
	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels
PROJET EDUCATIF	Sensibilisation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la biodiversité Éveiller les consciences Lutter contre le gaspillage 	<ul style="list-style-type: none"> Défis sur les connaissances Changement des comportements dès le plus jeune âge
	Favoriser l'épanouissement des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Donner la possibilité aux enfants d'être acteurs de la structure Respecter le rythme de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte à idées (donner la possibilité aux enfants de choisir leurs activités) Aménagement d'espaces spécifiques Aménagement de temps spécifiques Aménagement d'évènements ou d'activités permettant le développement de projets décidé et conduis par les enfants..
	Éducation à l'image	<ul style="list-style-type: none"> Donner la possibilité à l'enfant de découvrir de nouveaux supports Apprendre à utiliser l'outil numériques Découvrir la conception 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un court métrage Animation sur tablettes
	Éducation à l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à l'enfant de grandir grâce à ses expériences Développer leur esprit critique 	<ul style="list-style-type: none"> Donner de l'autonomie à l'enfant tout en l'encadrant Débats, échanges

2.1.2 Les petites vacances scolaires

L'accueil de loisirs a ouvert 19 jours sur l'ensemble des petites vacances :

- 10 jours, pour les vacances d'Hiver du 08/02 au 19/02 ;
- FERME, pour les vacances de Printemps ;
- 9 jours, pour les vacances d'Automne du 25/10 au 05/11.

→ Répartition des enfants inscrits durant les petites vacances par tranche d'âges et par sexe



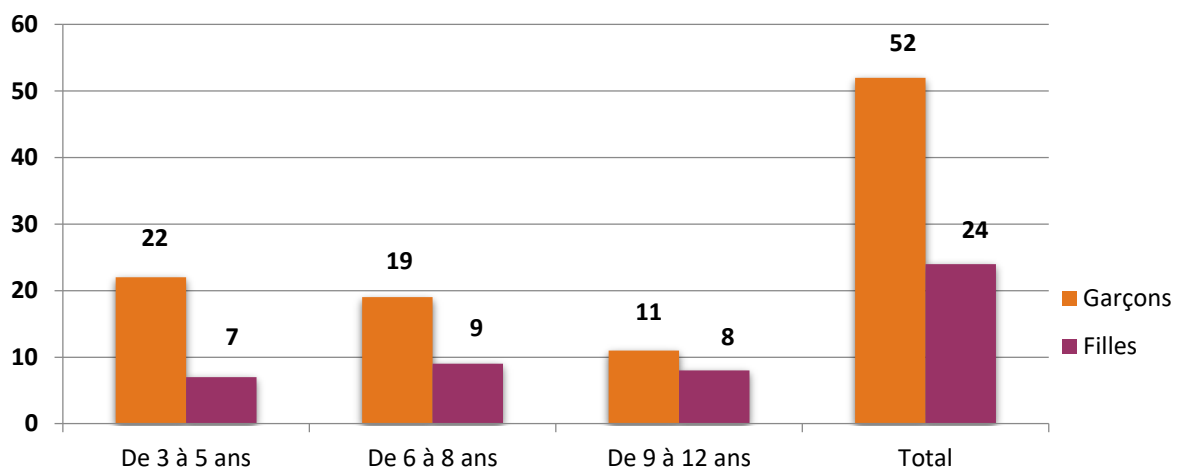
➤ Synthèse des petites vacances

On note une baisse de la fréquentation en 2021. Pour la deuxième année consécutive, nous avons été dans l'obligation de fermer durant les vacances de printemps ce qui a eu un impact important sur les effectifs.

L'aménagement du télétravail pour les parents ainsi que la baisse de pouvoir d'achat des familles, expliquent également cette baisse de fréquentation.

➤ Vacances d'hiver 2021

➔ Nombre d'enfants inscrits – Hiver 2021



76 enfants différents dont 52 garçons et 24 filles, issus de 43 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances d'Hiver 2021.

Cela représente 357 journées enfants avec un total de 2884 heures cumulées.

➤ Thèmes abordés : « Le temps des rires et des chants » et « Libère la parole ! »

Le principe de cette thématique est de favoriser l'expression orale par le chant.

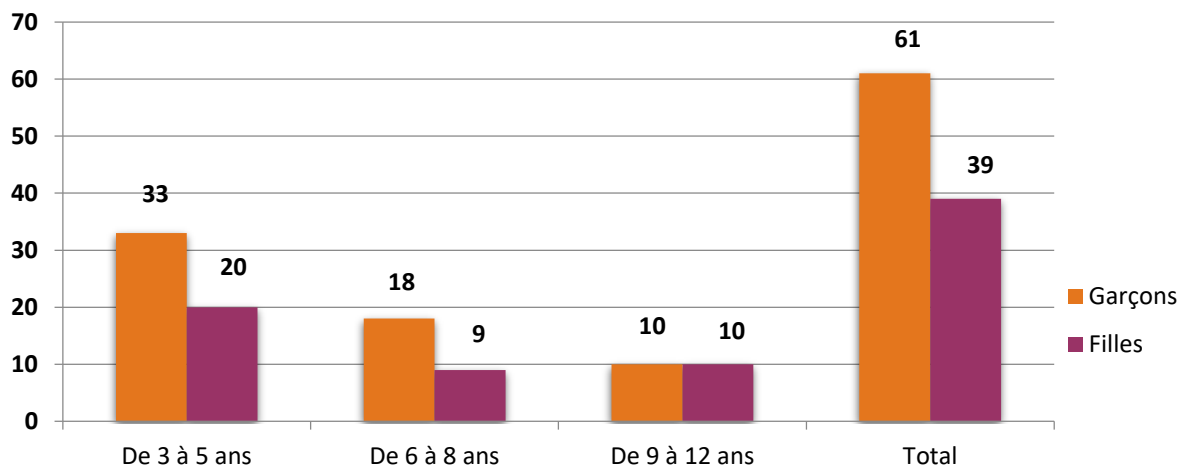
Le but de ces vacances était de permettre aux enfants de gagner en assurance, de poser leur voix et d'oser s'exprimer en public. En partenariat avec la MJC les enfants ont pu s'initier également au chant et à l'écriture de parole en Slam.

➤ Vacances de Printemps 2021

Fermeture sur décision de l'Etat au regard du rebond de l'épidémie de COVID-19.

➤ Vacances d'Automne

➔ Nombre d'enfants inscrits – Automne 2021



100 enfants différents dont 61 garçons et 39 filles, issus de 61 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances d'Automne 2021.

Cela représente 458 journées enfants avec un total de 3664 heures cumulées.

➤ Les vacances ont été ponctuées par 2 grands thèmes : Sciences en folie et Halloween

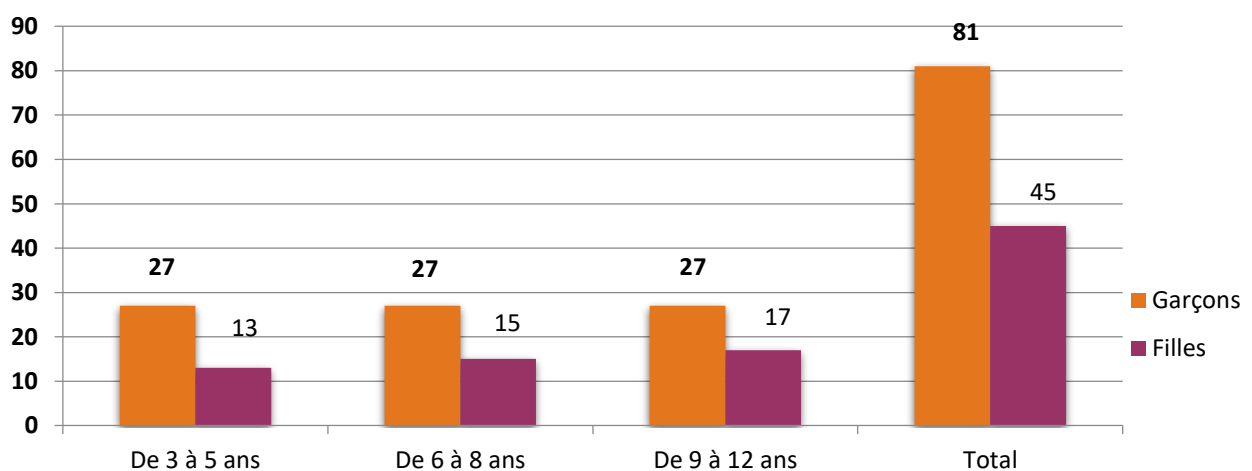
Les enfants ont pu découvrir les sciences de manière ludique, grâce à la découverte et l'expérimentation. L'espace d'une semaine, nous leur avons transmis le goût des sciences et les avons amenés à développer leur curiosité pour le monde qui les entoure.

De plus, halloween, c'est également un moment où les enfants peuvent, en toute sécurité se confronter à leurs peurs. Les combattre grâce à un imaginaire, leur permet d'en sortir grandi et d'affronter les angoisses de la vie de manière plus rassurante.

2.1.3 Les vacances d'été

➤ Vacances d'Été 2021

➔ Nombre d'enfants inscrits – Juillet 2021



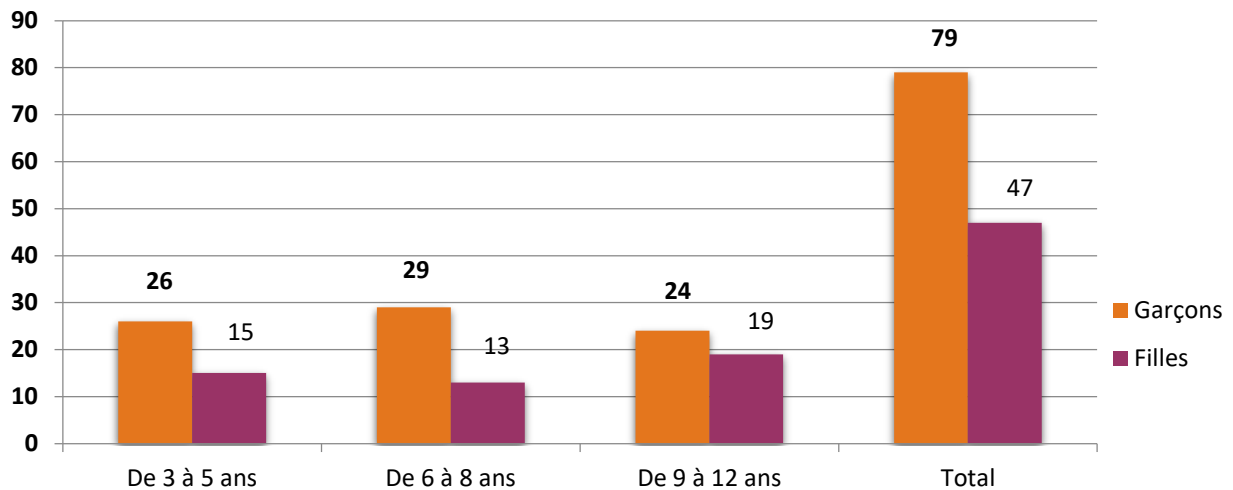
126 enfants différents dont 81 garçons et 45 filles, issus de 71 familles ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances de Juillet 2021. Cela représente 970 journées enfants avec un total de 7760 heures cumulées.

➤ Le mois de juillet a été marqué par 2 grands thèmes : Art Attitude et Nature/Écologie

Nous avons fait le choix de maintenir une sortie extérieure par semaine et une sortie piscine afin d’emmener les enfants à la rencontre de leur environnement.

Des animations qualitatives ont été mises en place grâce aux différents partenariats et au dispositif « C’est mon Patrimoine ».

➔ Nombre d’enfants inscrits – Août 2021



126 enfants différents dont 79 garçons et 47 filles, issus de 73 familles ont fréquenté l’accueil de loisirs durant les vacances d’Août 2021.

Cela représente 966 journées enfants avec un total de 7728 heures cumulées.

➤ Au mois d’août, les 2 thèmes suivants ont été proposés aux enfants : Autour du monde et retour à la nature

Autour du monde : l’objectif était d’amener les enfants à découvrir d’autres pays et cultures afin de mieux les comprendre et les respecter.

Retour à la nature pendant 2 semaines avec un objectif de découverte et sensibilisation à la nature.

2.2 Tarification

→ Cette grille tarifaire a été appliquée sur l'année 2021

Elle est validée par la commune de Rive de Gier.

Quotient Familial	Tarif à la journée avec repas	Tarif à la demi-journée avec repas
QF 1 < 450	6 €	5 €
QF 2 : 450 à 600	7 €	6 €
QF 3 : 601 à 840	9 €	7€
QF 4 : 841 à 1000	12 €	8 €
QF 5 : 1001 à 1500	15 €	9 €
QF 6 :>1501	17 €	10 €

La grille est restée identique depuis 2017.

→ Conditions de paiement

Les familles ont la possibilité d'utiliser divers modes de paiements : chèques, espèces, chèques vacances, chèques CESU. Les activités doivent être réglées avant leur déroulement.

Toutes les aides sont prises en compte et déduites sur présentation d'un justificatif : comité d'entreprise, aides du conseil départemental, etc...

2.3 Analyse de l'activité

→ Les horaires d'ouverture sur l'année 2021

L'accueil de loisirs municipal Leo Lagrange Centre Est a été ouvert du lundi au vendredi durant toutes les vacances scolaires à l'exception des vacances de fin d'année. Les horaires durant l'année 2021 sont restés inchangés de 7h30 à 18h30, soit une amplitude de 11 heures.

→ Les modalités d'inscription sur l'année 2021

Les inscriptions se sont déroulées à l'accueil de la Mairie de Rive de Gier. Les familles ripagériennes ont pu s'inscrire, trois semaines avant les petites vacances et quatre semaines avant pour la période estivale. Ensuite, les inscriptions ont été ouvertes aux habitants des autres communes, une semaine plus tard.

Les inscriptions s'organisent en journée complète pour les enfants de plus de 6 ans, avec un forfait de 3 jours minimum par semaine. Une formule à la demi-journée avec repas est proposée aux familles pour les enfants de moins de 6 ans.

→ Inscription nouvelle famille

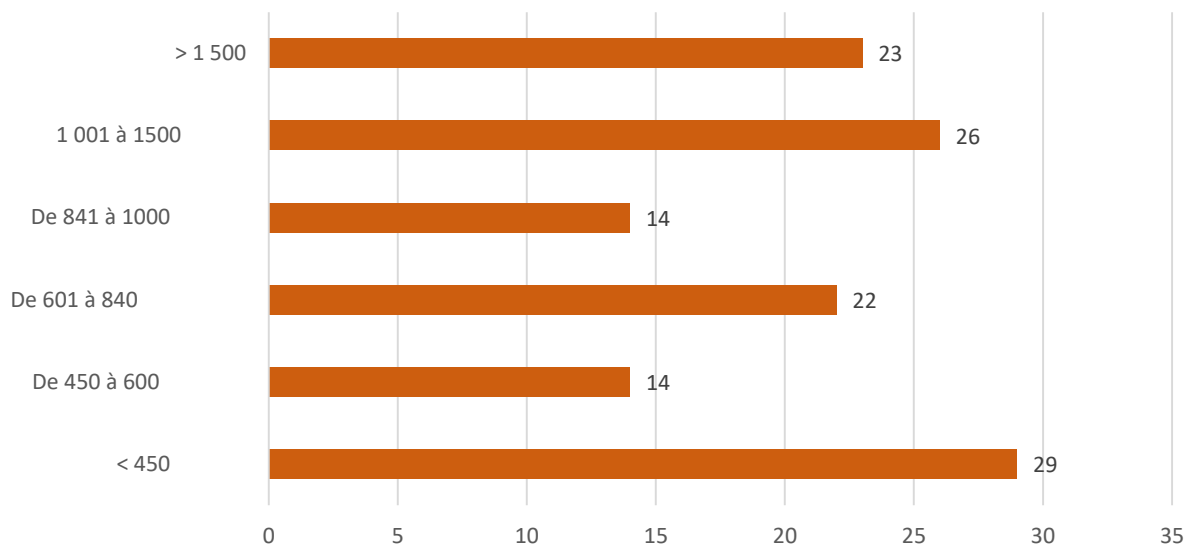
Lors de chaque nouvelle inscription, nous procédons à une présentation de notre fonctionnement et de notre projet pédagogique. Ce premier contact a pour effet de rassurer les nouvelles familles.

→ Inscription en distanciel et en présentiel

Nous avons mis en place les inscriptions en distanciel pour respecter le protocole sanitaire. Ce type d'inscription a été très apprécié des familles, nous pensons le poursuivre après la fin des protocoles sanitaires, tout en maintenant la possibilité de recevoir les familles qui le désirent en présentiel.

2.4 Les usagers du service

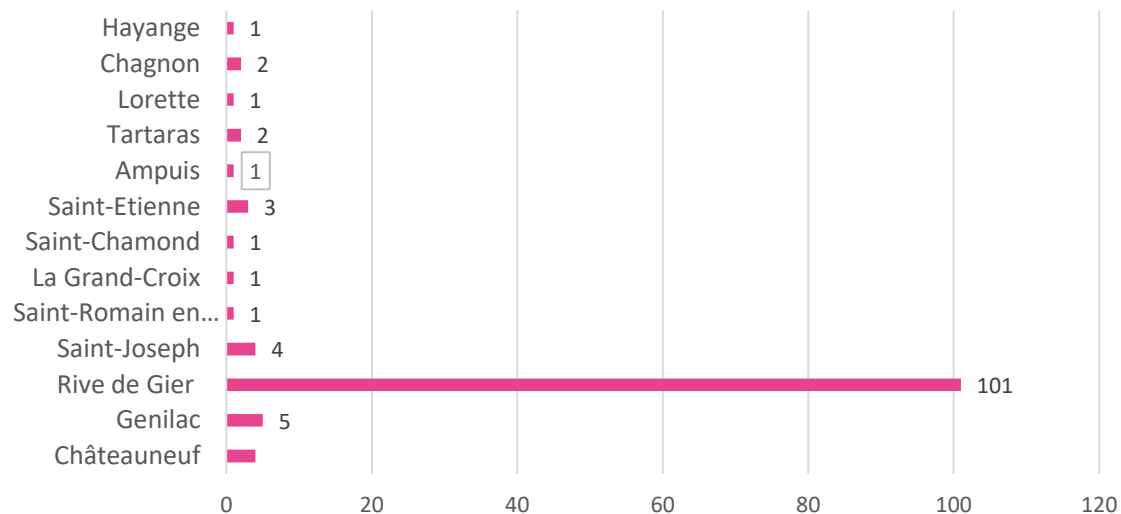
→ Répartition des familles par Quotient Familial



Nous constatons que la moitié des familles (51 %) ont un Quotient Familial inférieur à 840. Ainsi une journée par enfant leur revient à moins de 9€.

En 2020, ce taux était de 55%, en 2019, ce taux était de 52% et en 2018, 51%.

→ Familles par commune de résidence – année 2021



79 % des usagers viennent de Rive-de-Gier. Les familles extérieures fréquentent peu l'accueil de loisirs.

2.5 Les faits marquants de l'année 2021

→ La crise sanitaire

Nous avons dû continuer à gérer la crise sanitaire COVID. Suite à l'annonce du gouvernement, un confinement a été mis en place en date du 05/04/2021, ce qui nous a contraint à ne pas ouvrir l'ALSH sur les vacances de Printemps. Nous avons cependant gardé le lien avec les familles par mails et téléphone.

Le déconfinement a été prononcé en mai 2021. Le recrutement et les préparations des vacances pour la période estivale se sont faits à distance. Nous avons dû mettre en place le protocole sanitaire et faire tester les animateurs régulièrement. Les inscriptions ont également eu lieu à distance avec les familles.

Aujourd'hui, on peut constater une envie partagée par certains usagers de se regrouper et de vivre de nouveau des moments de convivialité ensemble.

→ Le comité d'usagers

Comme évoqué les années précédentes, le comité d'usagers permet de recenser les besoins et les attentes des familles. Cette instance participative a été mise en place au sein de l'accueil de loisirs. Les participants sont les familles, l'équipe pédagogique et les partenaires.

Compte tenu des restrictions sanitaires le conseil n'a malheureusement pas pu être mis en place cette année.

2.6 La communication

La communication est importante pour valoriser notre action et pour faire connaître le service aux familles du territoire.

Nous multiplions donc les différents supports de communication :

- Distribution du planning d'activités dans toutes les écoles de la ville
- Article de presse dans la presse locale présentant les programmes d'activités (Journal « Le Progrès »)
- Informations sur les panneaux lumineux de la ville
- Lien direct sur le site de la ville de Rive-de-Gier avec les plannings d'activités
- Envoi par courriel du planning d'activités aux familles usagers
- Contact direct avec les familles rencontrées
- Site internet
- Application Léo KIDIZZ.



Les usagers fréquentant l'accueil de loisirs à l'année sont satisfaits du fonctionnement ; ils contribuent ainsi à la communication en incitant leurs connaissances à s'inscrire.

3 LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

3.1 Mode de pilotage de la délégation

→ Comités de suivi :

Tout au long de l'année, des réunions ont permis d'évaluer l'activité réalisée au regard du contrat de DSP signé entre la collectivité et Léo Lagrange Centre Est.

Deux comités de pilotage en présence des élus et techniciens de la collectivité, du Délégué Territorial Léo Lagrange et de la directrice de l'accueil de loisirs ont eu lieu cette année, les 03/02 et 06/10/2021.

Le rapport du délégataire présentant le bilan de l'année 2020 a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11/10/2021.

3.2 Qualité des prestations proposées

3.2.1 Qualification du délégataire

L'accueil de loisirs municipal de Rive de Gier est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire.

L'accueil de loisirs applique la Charte Qualité de la Fédération Léo Lagrange, approuvée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

La Fédération Léo Lagrange bénéficie des agréments suivants :

- Education Nationale ;
- Jeunesse et Education Populaire ;
- Sports ;
- Protection de l'environnement.

3.2.2 Qualification des permanents

La Directrice de la structure, dans le cadre du Plan de Formation Employeur, a bénéficié d'une formation professionnelle qualifiante de Mars 2019 à Mars 2021 : le DEJEPS « Développement de projets, territoires et réseaux ». Elle est actuellement titulaire de ce diplôme.

Par ailleurs, le Délégué Territorial Animation sur le département de la Loire, responsable hiérarchique de la directrice conduit l'entretien professionnel annuel d'activité. Cet entretien permet d'évaluer l'activité de la directrice et de fixer des objectifs pour la suite.

Chaque année, la volonté de la structure étant de former des animateurs pour acquérir les compétences nécessaires, nous avons permis à deux animateurs d'intégrer la formation BAFA de notre organisme de formation. Nous avons également validé des stages pratiques BAFA et accueilli deux animateurs stagiaires BAFD exerçant le reste de l'année au périscolaire municipal.

3.2.3 Outils de mesure de la satisfaction des usagers

L'importance de la parole de l'enfant et des familles est une préoccupation constante de l'équipe d'animation.

Un travail est mené sur la mise en place d'outils :

- Durant les vacances, des bilans sont faits en fin de journée, ou alors de façon hebdomadaire, avec les enfants, puis avec les animateurs, en réunion d'équipe.
- L'accueil des parents, le matin et le soir, est un moment privilégié entre les familles, les animateurs et l'équipe de direction ;
- Evaluation de la charte Léo Lagrange ;
- Le Comité d'usagers.

4 LES COMPTES DE LA DELEGATION

Les comptes sont présentés conformément au plan comptable général des associations (système normalisé de base). Ils rappellent les données de l'année précédente.

4.1 Méthodes et éléments de calcul

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale, pour le compte de collectivités territoriales, sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales, gérées et administrées par cinq établissements régionaux.

Ces établissements régionaux sont des structures juridiques autonomes, qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc Léo Lagrange Centre Est, qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la Fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional ;
- Des fonctions mutualisées au niveau fédéral (étude, recherche et développement, relations sociales et ressources humaines, trésorerie, contrôle de gestion, assistance juridique et équipement informatique de gestion).

L'organisation du système d'information comptable de la fédération et de ses établissements, correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié, les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée, ou relevant des charges incombant à l'établissement régional, tant pour ses fonctions propres de gestion que pour sa quote-part des charges mutualisées au niveau national.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de l'établissement délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2 Eléments du compte de résultat

4.2.1 Produits

Les produits inscrits dans le compte-rendu financier, regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique, versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

4.2.2 Charges

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- Les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes) ;
- Les charges calculées affectées au contrat (*charges calculées*) ;
- La quote-part, imputable au contrat, des charges communes de l'Etablissement Régional (*charges réparties*).

4.2.3 Les charges directes

Elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc...

4.2.4 Les charges calculées

Il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (*ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements*).

4.2.5 Les charges réparties

Ces charges réparties sont comptabilisées au niveau du siège régional et réparties au prorata des produits d'exploitation des services.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitements administratifs et comptables, de gestion sociale des personnels, de contrôle de gestion et de commissariat aux comptes.

5 ANNEXES

5.1 Compte d'exploitation prévisionnel réalisé en 2021

CHARGES	31/12/2021	
	Prévisionnel	Réalisé
ACHATS	18 316	15 160
Alimentation et boisson	14 994	10 789
Eau, gaz, électricité, combustible		
Fourniture d'entretien, petit équipement	166	805
Fournitures d'activités pédagogiques	2 535	2 710
Pharmacie	299	51
Fournitures de Bureau	322	805
SERVICES EXTÉRIEURS	14 044	16 925
Activité Pédagogique - répartition excédent N-1		
Sorties à l'extérieur	6 460	7 155
Prestataire restauration		
Sous traitance (Entretien)		
Loyers et charges locatives		
Location de matériel	471	418
Travaux d'entretien et de réparation	5 520	7 715
Primes d'assurance	774	774
Documentation	74	0
Divers	746	864
AUTRES SERVICES	10 045	10 127
Personnel facturé mis à disposition		
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	166	626
Publicité, publications, relations publiques	1 165	1 486
Transports liés aux activités	6 400	3 260
Déplacements, missions et réceptions	392	3 028
Frais postaux et de télécommunications	189	387
Services bancaires	209	191
Cotisations - Affiliation	0	49
Formations	1 525	1 100
IMPÔTS, TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	3 882	5 188
Taxes sur salaires	3 882	5 188
Participation employeur à la formation		
AUTRES IMPÔTS ET TAXES		
FRAIS DE PERSONNEL	67 594	84 527
Salaires bruts	51 038	64 216
Charges sociales patronales	16 307	20 008
Médecine du Travail	97	97
Mutuelle	151	205
AUTRES CHARGES DE GESTION	13 473	13 473
AUTRES CHARGES DE GESTION - répartition excédent N-1		
CHARGES FINANCIÈRES		
Agios, intérêts des emprunts		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	
DOT Amortissements, Dépréciations et Provisions	35	35
Amortissements	35	35
Provisions		
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		
TOTAL DES CHARGES	127 391	145 435
PRODUITS	Prévisionnel	Réalisé
RECETTES DES SERVICES RENDUS	49 602	42 843
Prestation de Service reçue de la CAF	14 072	15 326
Participations des usagers	35 530	27 517
Produits des activités annexes		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	78 228	80 994
Subventions et prestations versées par l'État		
Subventions et prestations versées par la Région		
Subventions et prestations versées par le département		
Subventions et prestation de service communales	78 228	78 228
Autres subventions		2 766
Contribution du délégant		
Complément contribution du délégant - répartition excédent N-1		
PRODUITS DE GESTION	0	0
Cotisations adhérents		
Remboursements divers		
PRODUITS FINANCIERS	0	0
Revenus valeurs mobilières de placement		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Quote-part subvention investissement autre		
Reprise amortissement, Dépréciations, Provisions et transfert de charges	0	9 260
Amortissements		
Provisions		
Transfert de charges		9 260
TOTAL DES PRODUITS	127 830	133 097
RESULTAT	439	-12 338

5.2 Compte d'exploitation prévisionnel 2022

CHARGES	31/12/2022
	Prévisionnel
ACHATS	4 747
Alimentation et boisson	3 041
Eau, gaz, électricité, combustible	
Fourniture d'entretien, petit équipement	70
Fournitures d'activités pédagogiques	1 376
Pharmacie	120
Fournitures de Bureau	140
SERVICES EXTÉRIEURS	4 098
Activité Pédagogique - répartition excédent N-1	
Sorties à l'extérieur	
Prestataire restauration	
Sous traitance (Entretien)	2 135
Loyers et charges locatives	
Location de matériel	504
Travaux d'entretien et de réparation	
Primes d'assurance	280
Documentation	35
Divers	1 144
AUTRES SERVICES	2 606
Personnel facturé mis à disposition	
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	58
Publicité, publications, relations publiques	498
Transports liés aux activités	1 200
Déplacements, missions et réceptions	74
Frais postaux et de télécommunications	152
Services bancaires	75
Cotisations - Affiliation	
Formations	550
IMPÔTS, TAXES LIES AUX FRAIS DE PERSONNEL	1 331
Taxes sur salaires	1 331
Participation employeur à la formation	
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	
FRAIS DE PERSONNEL	27 739
Salaires bruts	20 609
Charges sociales patronales	7 034
Médecine du Travail	
Mutuelle	96
AUTRES CHARGES DE GESTION	4 066
AUTRES CHARGES DE GESTION - répartition excédent N-1	
CHARGES FINANCIÈRES	
Agios, intérêts des emprunts	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
DOT Amortissements, Dépréciations et Provisions	0
Amortissements	0
Provisions	
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	
TOTAL DES CHARGES	44 586
PRODUITS	Prévisionnel
RECETTES DES SERVICES RENDUS	12 731
Prestation de Service reçue de la CAF	3 956
Participations des usagers	8 775
Produits des activités annexes	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	28 530
Subventions et prestations versées par l'État	
Subventions et prestations versées par la Région	
Subventions et prestations versées par le département	
Subventions et prestation de service communales	28 530
Autres subventions	
Contribution du délégant	
Complément contribution du délégant - répartition excédent N-1	
PRODUITS DE GESTION	0
Cotisations adhérents	
Remboursements divers	
PRODUITS FINANCIERS	0
Revenus valeurs mobilières de placement	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
Quote-part subvention investissement	
autre	
Reprise amortissement, Dépréciations, Provisions et transfert de charges	3 474
Amortissements	
Provisions	
Transfert de charges	3 474
TOTAL DES PRODUITS	44 735
RESULTAT	149

5.3 Fiches de déclarations DDCS 2021

→ Déclaration initiale exercice 2020-2021



PRÉFET DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

10 rue Claudius Buard CS 50381
42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. : 04.77.49.63.63 - Fax. : 04.77.49.63.64 - Mél. : ddc-acm@loire.gouv.fr

Affaire suivie par Véronique VIALLE
Tél. : Téléphone : 04 77 49 63 72

Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0420225CL000120 d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

Organisateur

Dénomination : **LEO LAGRANGE CENTRE EST**
Code : 042ORG0225
Adresse : 66 cours Tolstoï
69627 VILLEURBANNE CEDEX

Périodes

Exercice(s) 2020/2021			Vacances					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	Samedi	Autre	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août

Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 72 Moins de 6 ans = 24 6 à 13 ans = 48 14 à 17 ans = 0

Effectif prévisionnel des animateurs

Total = 7 Qualifiés = 4 Stagiaires = 2 Sans qualification = 1

Implantation

Se reporter à la liste figurant en page(s) suivante(s).

Fait le 03/07/2020 à Saint Etienne

*Pour le directeur départemental de la cohésion sociale,
Le chef de service sports, jeunesse, vie associative et politique de la ville,*

Pierre MABRUT

PRÉFET DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

**Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0420225CL000120
d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans**

Liste des locaux

<u>Nom de l'accueil</u>	<u>Adresse</u>
1 (ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO)	4 Impasse Victor Hugo 42800, RIVE-DE-GIER
2 (ECOLE PRIMAIRE CHARLES PERRAULT)	9 RUE BURDEAU 42800, RIVE-DE-GIER

→ Déclaration initiale 2021-2022



PRÉFETE DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

10 rue Claudius Buard CS 50381
42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. : 04.77.49.63.63 - Fax. : 04.77.49.63.64 - Mél. : ddc-acm@loire.gouv.fr

Affaire suivie par Valérie VALENTIN
Tél. : Téléphone : 04 77 49 63 72

**Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0420225CL000121
d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans**

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a déposé, conformément aux dispositions des articles L. 2324-1 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique, une demande d'autorisation pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs recevant des enfants de moins de six ans.

Le silence gardé pendant plus de trois mois sur cette demande vaut décision de rejet.

Organisateur

Dénomination : **LEO LAGRANGE CENTRE EST**
Code : 042ORG0225
Adresse : 66 cours Tolstoï
69627 VILLEURBANNE CEDEX

Périodes

Exercice(s) 2021/2022			Vacances					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mercredi	Samedi	Autre	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août

Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 72 Moins de 6 ans = 24 6 à 13 ans = 48 14 à 17 ans = 0

Effectif prévisionnel des animateurs

Total = 7 Qualifiés = 4 Stagiaires = 2 Sans qualification = 1

Implantation

Se reporter à la liste figurant en page(s) suivante(s).

Fait le 25/05/2021 à Saint Etienne

*Pour le directeur départemental de la cohésion sociale,
Le chef de service sports, jeunesse, vie associative et politique de la ville,*

Pierre MABRUT

PRÉFETE DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

**Accusé de réception de la demande d'autorisation n° 0420225CL000121
d'un Accueil de loisirs recevant des mineurs de moins de six ans**

Liste des locaux

<u>Nom de l'accueil</u>	<u>Adresse</u>
1 (ECOLE PRIMAIRE CHARLES PERRAULT)	9 RUE BURDEAU 42800, RIVE-DE-GIER
2 (ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO)	4 Impasse Victor Hugo 42800, RIVE-DE-GIER

→ [Déclaration Vacances Hiver 2021](#)

PRÉFETE DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

10 rue Claudius Buard CS 50381

42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. : 04.77.49.63.63 - Fax. : 04.77.49.63.64 - Mèl. : ddc-s-acm@loire.gouv.fr

Affaire suivie par Valérie VALENTIN
Tél. : Téléphone : 04 77 49 63 72

Récépissé de déclaration n° 0420225CL000120-20-H01 d'un Accueil de loisirs

Ce récépissé atteste que l'organisateur a bien exécuté la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation.

Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe l'accueil ou le séjour, ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 13/01/2021**Organisateur**

Dénomination : LEO LAGRANGE CENTRE EST

Code : 042ORG0225

Adresse : 66 cours Tolstoï

69627 VILLEURBANNE CEDEX

Période Période du 08/02/2021 au 19/02/2021**Effectif des mineurs accueillis** (maximum, pour un jour)

Total = 60	Moins de 6 ans = 16	6 à 13 ans = 44	14 à 17 ans = 0
------------	---------------------	-----------------	-----------------

Animateurs

Total = 6	Qualifiés = 4	Stagiaires = 2	Sans qualification = 0
-----------	---------------	----------------	------------------------

Implantation

ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	4 Impasse Victor Hugo	42800 RIVE-DE-GIER
------------------------------	-----------------------	--------------------

Fait le 13/01/2021 à Saint Etienne

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale,
Le chef de service sports, jeunesse, vie associative et politique de la ville,

Pierre MABRUT

→ [Déclaration Juillet 2021](#)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

10 rue Claudius Buard CS 50381

42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. : 04.77.49.63.63 - Fax. : 04.77.49.63.64 - Mèl. : ddc-s-acm@loire.gouv.fr

Affaire suivie par Valérie VALENTIN
Tél. : Téléphone : 04 77 49 63 72

Récépissé de déclaration n° 0420225CL000120-20-J01 d'un Accueil de loisirs

Ce récépissé atteste que l'organisateur a bien exécuté la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation.

Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe l'accueil ou le séjour, ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 25/05/2021

Organisateur

Dénomination : LEO LAGRANGE CENTRE EST

Code : 042ORG0225

Adresse : 66 cours Tolstoï
89627 VILLEURBANNE CEDEX

Période Période du 07/07/2021 au 31/07/2021

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 72 Moins de 6 ans = 24 6 à 13 ans = 48 14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 1 Qualifiés = 1 Stagiaires = 0 Sans qualification = 0

Implantation

ECOLE MATERNELLE VICTOR 4 Impasse Victor Hugo 42800 RIVE-DE-GIER
HUGO

Fait le 25/05/2021 à Saint Etienne

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale,
Le chef de service sports, jeunesse, vie associative et politique de la ville,

Pierre MABRUT

→ Déclaration août 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

D.D.C.S. LOIRE

10 rue Claudius Buard CS 50381

42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. : 04.77.49.63.63 - Fax. : 04.77.49.63.64 - Mél. : ddc-s-acm@loire.gouv.fr

Affaire suivie par Valérie VALENTIN

Tél. : Téléphone : 04 77 49 63 72

Récépissé de déclaration n° 0420225CL000120-20-A01 d'un Accueil de loisirs

Ce récépissé atteste que l'organisateur a bien exécuté la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation.

Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe l'accueil ou le séjour, ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 25/05/2021

Organisateur

Dénomination : LEO LAGRANGE CENTRE EST

Code : 042ORG0225

Adresse : 66 cours Tolstoï
89627 VILLEURBANNE CEDEX

Période Période du 02/08/2021 au 31/08/2021

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 52 Moins de 6 ans = 16 6 à 13 ans = 36 14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 1 Qualifiés = 1 Stagiaires = 0 Sans qualification = 0

Implantation

ECOLE MATERNELLE VICTOR 4 Impasse Victor Hugo 42800 RIVE-DE-GIER
HUGO

Fait le 25/05/2021 à Saint Etienne

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale,
Le chef de service sports, jeunesse, vie associative et politique de la ville,

Pierre MABRUT

→ [Déclaration autonome 2021](#)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10 rue Claudius Buard CS 50381

42050 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Tél. : 04.77.49.63.63 - Fax. : 04.77.49.63.64 - Mél. : ddc-s-acm@loire.gouv.fr

Affaire suivie par Valérie VALENTIN

Tél. : Téléphone : 04 77 49 63 72

Récépissé de déclaration n° 0420225CL000121-21-T01 d'un Accueil de loisirs

Ce récépissé atteste que l'organisateur a bien exécuté la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Il ne préjuge en rien de la conformité de cet accueil avec la réglementation.

Ce document n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe l'accueil ou le séjour, ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.

Date de dépôt du dossier : 25/10/2021**Organisateur**

Dénomination : LEO LAGRANGE CENTRE EST

Code : 042ORG0225

Adresse : 66 cours Tolstoï
69627 VILLEURBANNE CEDEX**Période** Période du 23/10/2021 au 06/11/2021**Effectif des mineurs accueillis** (maximum, pour un jour)

Total = 60 Moins de 6 ans = 24 6 à 13 ans = 36 14 à 17 ans = 0

Animateurs

Total = 10 Qualifiés = 5 Stagiaires = 3 Sans qualification = 2

ImplantationECOLE MATERNELLE VICTOR 4 Impasse Victor Hugo 42800 RIVE-DE-GIER
HUGO

Fait le 25/10/2021 à Saint Etienne

Pour le directeur

Le chef de service sports, jeunesse, vie associative et politique de la ville,

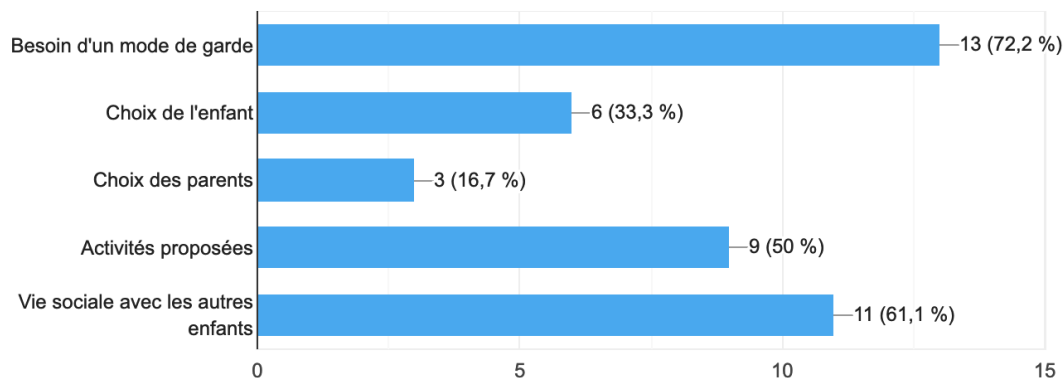
Pierre MABRUT

5.4 Résultats des questionnaires de satisfaction

Pour quelles raisons inscrivez-vous votre enfant à l'accueil de loisirs ?

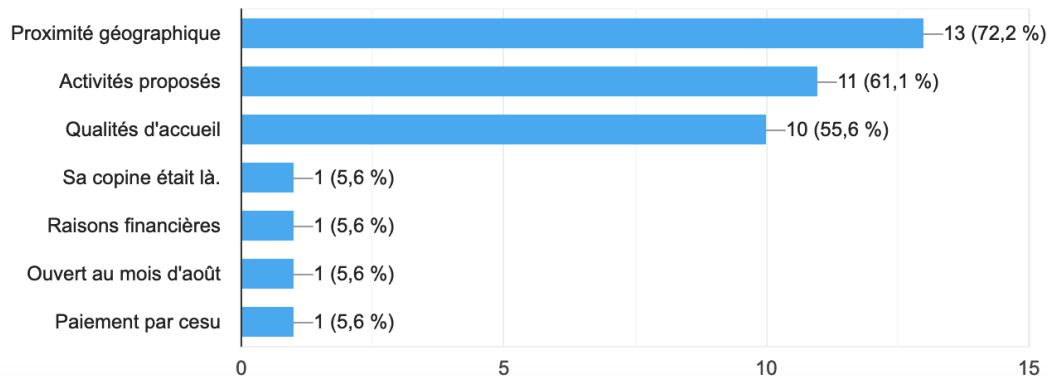


18 réponses



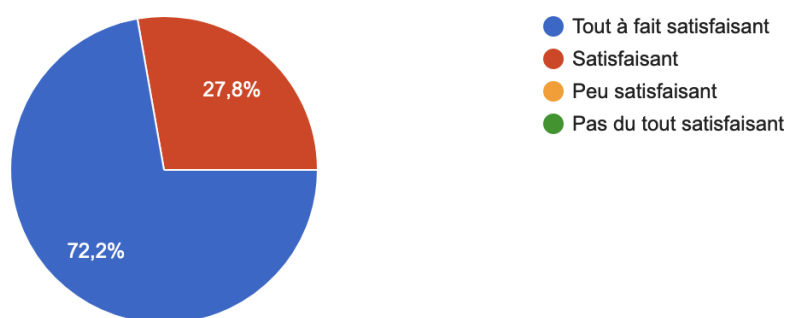
Pour quelles raisons avoir choisi le centre de loisirs Leo Lagrange ?

18 réponses



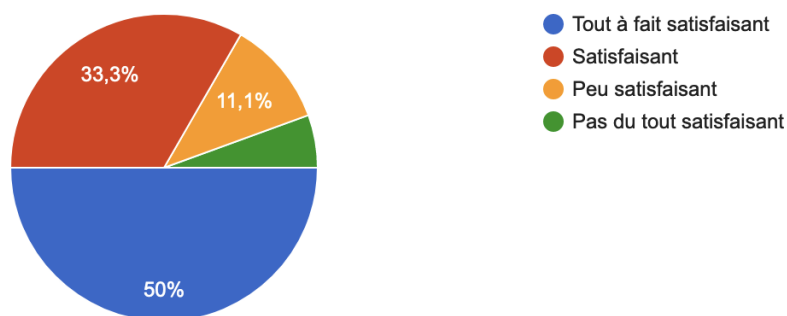
Les informations reçues lors de l'inscription de votre enfant sont-elles suffisantes ?

18 réponses



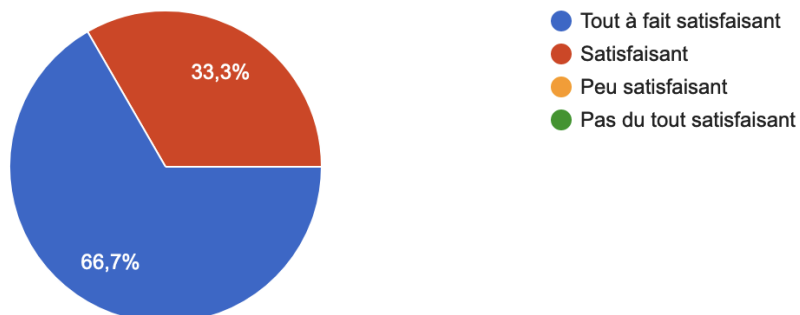
Les informations reçues concernant le déroulement d'une journée et la vie de l'enfant à l'accueil de loisirs sont-elles suffisantes ?

18 réponses



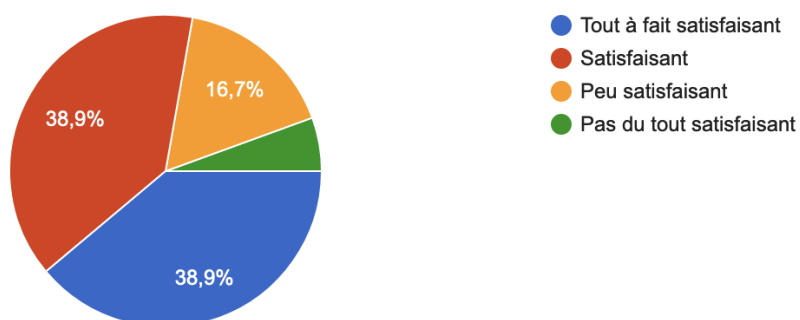
Les relations que vous pouvez avoir avec les responsables du centre de loisirs sont-elles satisfaisantes ?

18 réponses



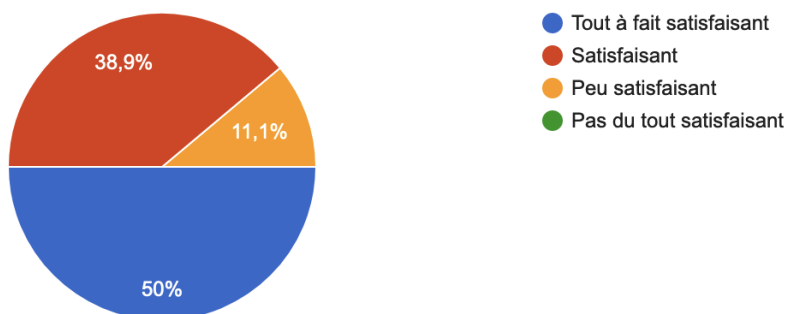
Les animateurs sont-ils suffisamment disponibles lors de l'accueil et du départ des enfants pour échanger des informations avec vous ?

18 réponses



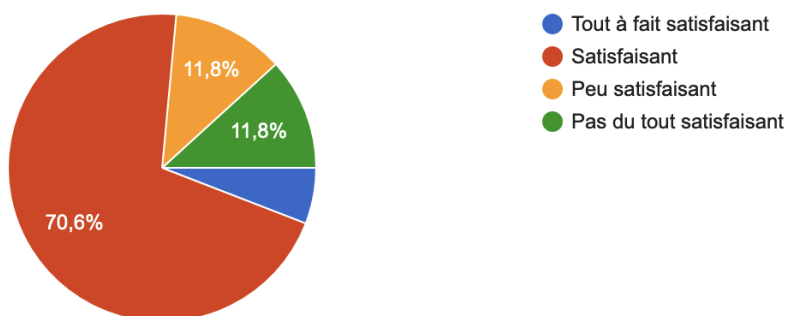
Etes-vous satisfait des conditions d'accueil de votre enfant ?

18 réponses



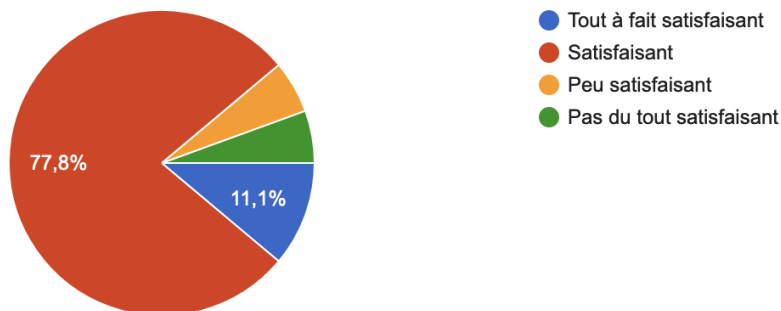
La qualité des repas et la diversité des repas vous semblent-elles adaptées?

17 réponses



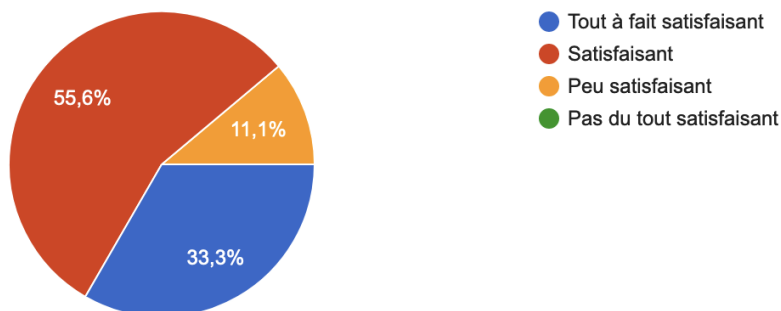
La qualité des goûters et la diversité des goûter vous semblent-elles adaptées?

18 réponses



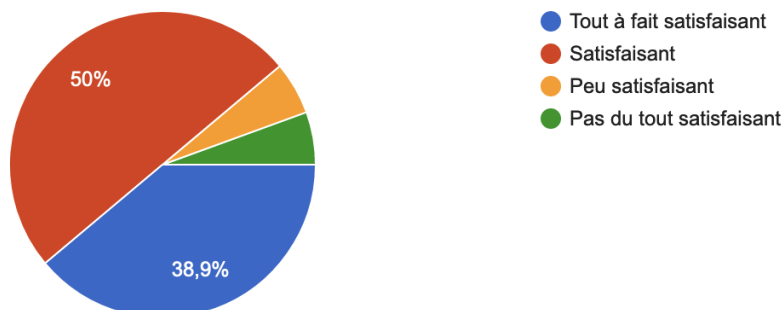
Les activités proposées par l'équipe d'animation vous semblent-elles suffisamment variées et adaptées à votre enfant?

18 réponses



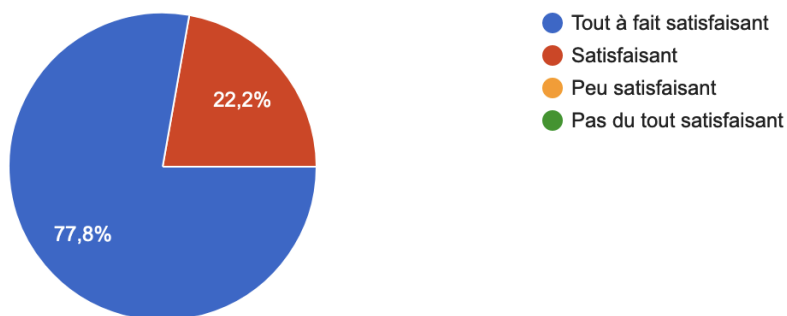
Les sorties organisées vous semblent-elles suffisantes et suffisamment variées?

18 réponses



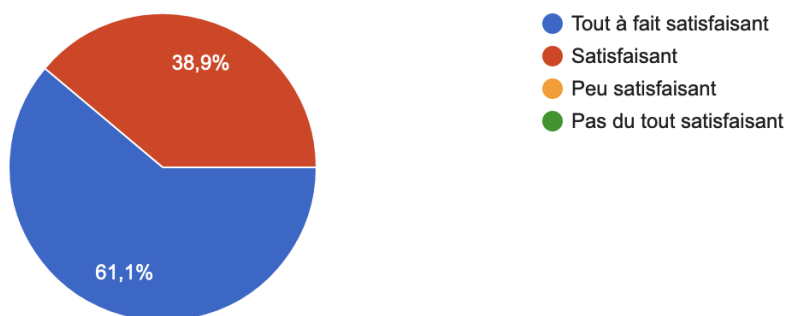
Les heures d'ouvertures vous conviennent-elles ?

18 réponses



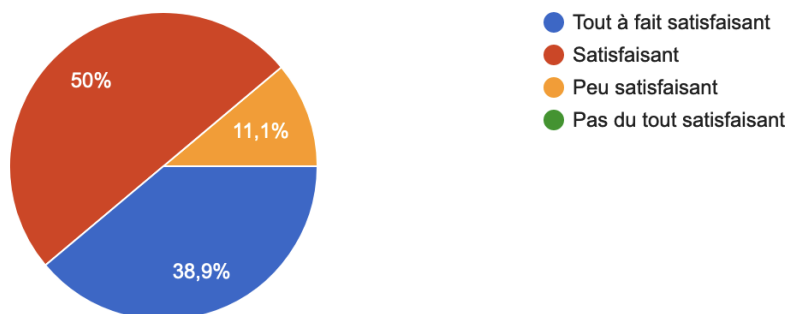
Les modalités de gestion administrative vous conviennent-elles ?

18 réponses



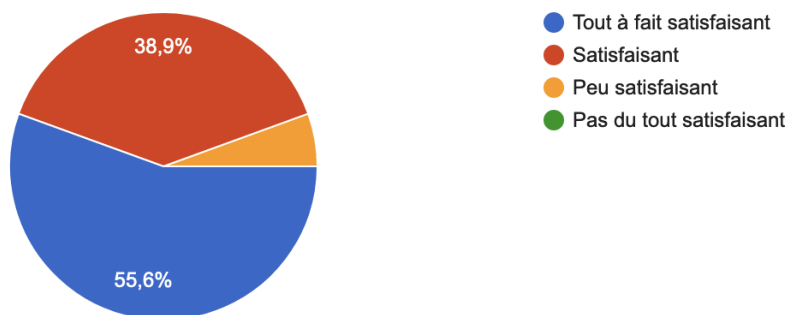
L'information sur le fonctionnement et les activités vous conviennent-elles ?

18 réponses



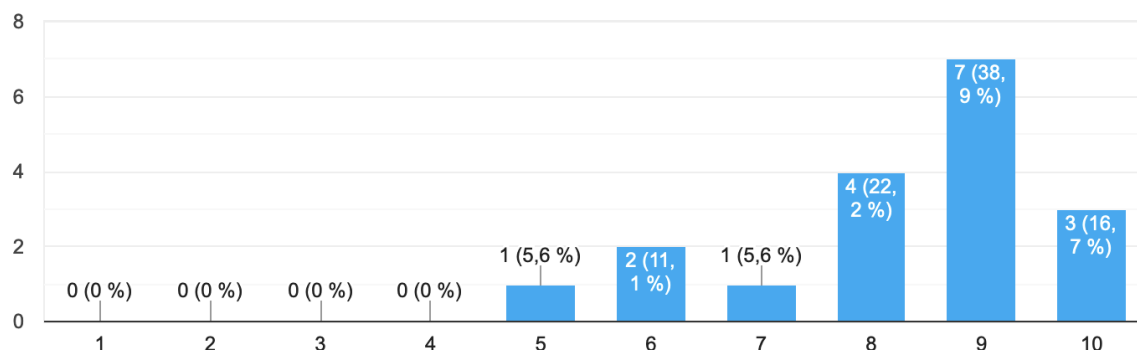
Etes-vous satisfait de la gestion de la structure ?

18 réponses



Enfin, quelle note donneriez vous sur 10 concernant votre niveau de satisfaction général ?

18 réponses



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

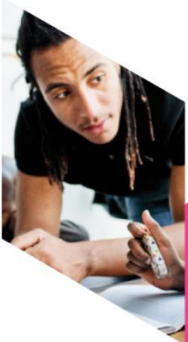
Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 042-214201865-20220705-DEL_2022_064-DE



leo lagrange
FEDERATION



Léo Lagrange Centre Est

Immeuble Le Karré – 2 rue Maurice Moissonnier
69517 Vaulx-en-Velin Cedex

Tél. : 04.72.89.20.72

Web : <http://www.leolagrange.org/>



<https://twitter.com/leolagrange>



<https://fr-fr.facebook.com/federationleolagrange>

